

# Le projet d'école



## Qu'est-ce qu'un projet d'école ?

- **Obligatoire** pour toutes les écoles depuis la loi d'orientation de juillet 1989
- Établi pour une durée de **3 à 5 ans**
- Adopté par le **conseil d'école + IEN** sur proposition de l'équipe pédagogique
- Définit les **activités scolaires et périscolaires** mises en œuvre pour réaliser ce projet
- Définit les **modalités d'évaluation**
- Un projet peut être une « **expérimentation** » longue (5 ans) sur l'enseignement, l'organisation pédagogique, etc., sous réserve que le projet soit accepté
- L'organisation de **l'aide personnalisée** est inscrite dans le projet d'école

Le projet d'école a vocation à **répondre aux besoins particuliers des élèves** de l'école. Il met en relation les **objectifs nationaux** et les **problématiques locales**. Le projet d'école doit être **mené en commun par toute la communauté éducative** et doit faire l'objet d'un calendrier rigoureux, d'objectifs réalistes. C'est également un **outil de cohérence**, aussi bien à l'intérieur de l'école que dans les relations avec les autres partenaires.

## Élaborer un projet d'école

- 1) On **analyse** l'école, son environnement, ses élèves.
- 2) On choisit les **points à améliorer**, à renforcer.
- 3) On définit des **objectifs** pour l'école et on les **adapte à chaque cycle**.
- 4) On **retient les actions** qui permettront d'atteindre ces objectifs.
- 5) On met en place un **dispositif d'évaluation**.

Les moyens pouvant être mis à disposition du projet d'école (demande auprès de l'inspection) :

- **rémunérer les enseignants** (intervention en dehors de leur service horaire) ;
- **rémunérer des intervenants** extérieurs ;
- acheter du **matériel nécessaire** aux actions du projet.

Chaque projet se définit sur **4 axes** :

- Amélioration des résultats au regard des **compétences du socle commun**.
- **Éducation culturelle et artistique**, sportive et humaniste
- Réponse à la **difficulté scolaire** et/ou réponse aux besoins particuliers.
- **Vie scolaire** (relation école-famille, communication, partenariat...)

Pour chaque axe, l'école doit définir :

- des **objectifs** (ce que l'équipe retient comme objet de travail)
- des **indicateurs** de réussite (ce qui permet d'évaluer, de mesurer l'effet des actions mises en place)
- des **cibles** (le résultat à atteindre).

Objectif	Indicateur	Cible
Améliorer la compréhension en lecture	Résultats aux évaluations	Diviser par 2 le nombre d'élèves rencontrant des difficultés de compréhension

Les **thèmes globaux** des projets sont variés : développement durable, hygiène et alimentation, citoyenneté, maîtrise de la langue, continuité entre les cycles...